

Ville de Néfiach



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
DE 2ème CLASSE**

AR_034_2019

Le Maire de la commune de Néfiach,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques ;

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 28 Janvier 2019 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe est fixé comme suit pour l'année 2019

| Classement /Nom et prénom | Situation actuelle grade – échelon | Promouvable à la date du |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|
| 1 – M. CAMOS Philippe | Adjoint Technique 9ème Échelon | 1er Septembre 2019 |

Article 2 :

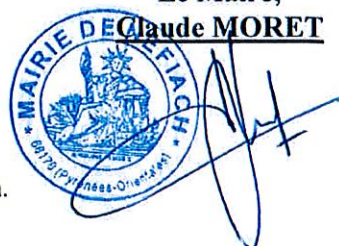
Le secrétaire de Mairie est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Néfiach, le 12 juillet 2019

Le Maire,

Claude MORET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



**Hôtel de Ville - 2, Place Antonin VAILS
66170 NEFIACH**

**Téléphone : 04.68.57.35.37
Mairie.de.nefiach@wanadoo.fr**

**Télécopie : 04.68.57.23.62
www.nefiach.com**